

Nombre de membres :

- En exercice : 25
- Présents : 18
- Votants : 21
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 1
- Absent(s) : 3

DEL 2023_088

L'an deux mil vingt-trois, le 16 du mois de novembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougon, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorit Mikaël, Hipeau Gaëlle, Largeau Vanessa, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) AUDE Laurent à ROUXEL Patricia ; BAUMGARTEN Christian à THIBAUT Evelyne ; MAGNE Didier à NOIZET Michel.

Date de convocation : Le 09 novembre 2023

Date d'affichage : Le 09 novembre 2023

Fait à Aigondigné,
Le 20 novembre 2023
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Secrétaire de séance : Sylviane LECUEILLER

Délibération 2023_088 : FINANCES

Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL 44600

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL2023_031 du 4 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023 du budget principal,

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement recettes

Chapitre	Compte	Fonction	Libellé	Crédits/Débits
013	6419	01	Remboursement sur rémunérations du personnel	85 200,00
TOTAL de la section				85 200,00

Section de fonctionnement dépenses

Chapitre	Compte	Fonction	Libellé	Crédits/Débits
65	65311	031	Indemnités élus	5 000,00
65	65313	031	Cotisation de retraite élus	1 000,00
65	657382	512	Autres organismes publics (subventions de fonctionnement)	50 000,00
65	65818	026	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires - Autres	2 000,00
67	673	01	Titres annulés sur exercice antérieur	27 200,00
TOTAL de la section				85 200,00

Section d'investissement recettes

Chapitre	Compte	Fonction	Libellé	Crédits/Débits
041	2031	515	Frais d'étude	12 500,00
041	2033	515	Frais d'insertion	2 500,00
			TOTAL de la section	15 000,00

Section d'investissement dépenses

Chapitre	Compte	Fonction	Libellé	Crédits/Débits
041	2315	515	Installations, matériel et outillage techniques	15 000,00
			TOTAL de la section	15 000,00

La section de fonctionnement est augmentée de 85 200€ et s'équilibre à 6 902 124,42 €.

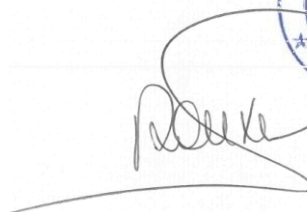
La section d'investissement est augmentée de 15 000 € et s'équilibre à 5 113 548,38 €.

Les membres du conseil municipal sont invités à approuver la décision modificative du budget principal telle que présentée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Adopte la décision modificative telle que détaillée ci-dessus,
- Donne délégation à Madame le Maire à l'effet de notifier au Préfet et au Comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

**Le Maire,
Patricia ROUXEL**

Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État